



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
4 janvier 2012
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Cinquante et unième session

13 février-2 mars 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports des institutions spécialisées des Nations Unies
sur l'application de la Convention dans les domaines
qui entrent dans le cadre de leurs activités**

**Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture***

Résumé

Conformément à l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les institutions spécialisées sont invitées à présenter au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à sa cinquante et unième session, des rapports concernant l'application de la Convention dans les domaines entrant dans le cadre de leurs activités.

* Soumission tardive.

Introduction

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examinera, à sa cinquante et unième session, les rapports nationaux des pays suivants: Algérie, Brésil, Congo, Grenade, Jordanie, Norvège et Zimbabwe.

2. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) contribue au renforcement de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue entre les cultures par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information. La Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 de l'UNESCO fait de l'égalité entre les sexes l'une des deux grandes priorités de l'Organisation. La «priorité Égalité entre les sexes» est poursuivie selon une approche à deux volets: a) des programmes spécifiques au genre; et b) l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO.

3. L'UNESCO est l'un des principaux organismes du système des Nations Unies chargés de veiller à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, laquelle dispose que «les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation...» (art. 10). Le droit à l'éducation est au cœur même de la mission de l'UNESCO et fait partie intégrante de son mandat. L'action normative menée par l'UNESCO pour faire appliquer la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) contribue à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation pour les garçons et les filles. L'éducation de base pour les filles et les femmes est également un élément important de la vision de l'éducation présentée par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle dans son rapport à l'UNESCO intitulé: «L'éducation: un trésor est caché dedans» (1996), selon lequel l'éducation est un droit de l'homme et un moyen essentiel d'atteindre les objectifs d'égalité, de développement et de paix. Le mouvement de l'Éducation pour tous (EPT) est un engagement mondial visant à assurer une éducation de base de qualité pour toutes les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Il est prévu dans le Cadre d'action de Dakar que l'UNESCO coordonne l'action des partenaires de mise en œuvre en liaison avec les quatre autres organisateurs du Forum de Dakar (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Banque mondiale). L'UNESCO concentre son action sur cinq domaines clefs: dialogue politique, suivi des progrès, plaidoyer, mobilisation de fonds et renforcement des capacités.

4. Dans l'action qu'elle mène pour promouvoir l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, l'UNESCO applique la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, les résolutions et les instruments internationaux et régionaux touchant aux domaines d'action de l'Organisation, la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 de l'UNESCO, le programme semestriel et le document budgétaire de l'UNESCO et le Plan d'action de l'UNESCO pour la «priorité Égalité entre les sexes 2008-2013», appliqué à l'échelle de l'Organisation, qui sert de référence à l'action menée en faveur de la «priorité globale Égalité entre les sexes».

5. L'engagement pris par l'UNESCO de promouvoir l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et l'égalité entre les sexes est mis en œuvre par la Division pour l'égalité des genres, au Cabinet du Directeur général. En tant que point focal de l'UNESCO pour l'égalité entre les sexes, la Division fournit l'orientation générale des politiques au

Secrétariat, encourage le renforcement des capacités et coordonne la recherche de pointe pour conseiller les États membres de la meilleure façon possible. La Division suit également les progrès réalisés en matière de parité au sein du Secrétariat de l'UNESCO.

II. Mesures prises par l'UNESCO pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention dans les pays qui seront examinés à la cinquante et unième session

Algérie

6. Le Réseau arabe UNESCO/ISESCO (Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture) de recherche-action sur les droits économiques, sociaux et culturels (ARADESC) a été créé à Rabat en mars 2006. Les 26 membres fondateurs, des organisations nationales de défense des droits de l'homme, des universités et des organismes de recherche, des chaires UNESCO et des organisations non gouvernementales d'Algérie, d'Égypte, de Libye, du Maroc, de Mauritanie, et de Tunisie, ont fait des droits culturels une priorité de la recherche. L'approche fondée sur les droits culturels prend également en compte la construction culturelle de catégories de personnes se trouvant dans des situations de vulnérabilité, en l'occurrence les femmes. Depuis sa création, ARADESC a pour but de faire respecter le droit des femmes de participer librement, et sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie culturelle et de faire admettre que les pratiques qui violent les droits culturels et prennent les femmes pour cible ne sont pas légitimes et doivent être éliminées. L'ouvrage intitulé «Droits culturels au Maghreb et en Égypte» est disponible à l'adresse suivante: <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001900/190009F.pdf>).

7. L'Initiative internationale de l'UNESCO pour les Centres multimédia communautaires (CMC) cherche à renforcer l'acquisition de capacités et compétences par les communautés, et agit en faveur de la réduction du fossé numérique, en associant la radio de proximité avec l'Internet et les technologies associées. Le programme sur les CMC propose une stratégie globale visant à réduire la fracture numérique dans les communautés les plus démunies des pays en développement ou en transition. L'objectif du projet «Formation de femmes journalistes en Algérie», lancé par le bureau de l'UNESCO à Rabat, est de combler le fossé entre les hommes et les femmes dans les médias en organisant des cours à l'intention des femmes journalistes. Pendant ces cours, les participantes apprendront de nouvelles techniques de réalisation, de reportage, d'interview et d'animation de débat et, grâce à l'accès à Internet et à l'enseignement à distance, elles seront encouragées à participer à la révolution informatique. Ce projet donnera également lieu à une réflexion sur le contenu des programmes médiatiques et encouragera les échanges entre les femmes journalistes de la région. Le bureau de Rabat a également publié un guide sur les femmes et la radio dans la région du Maghreb pour aider les propriétaires, les directeurs et les producteurs de radio à créer des contenus non sexistes et à véhiculer moins de stéréotypes dans leurs émissions. Avec le premier guide sur la question publié en 2010, le guide sur les femmes et la radio dans la région du Maghreb sera un document de référence dans le cadre du projet de formation de femmes journalistes en Algérie.

Brésil

8. Le bureau de l'UNESCO au Brésil a traduit en portugais le «Passeport pour l'égalité», qui présente le texte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et l'a distribué dans de nombreuses écoles et

universités et à des groupes et associations de femmes. Le «Passeport pour l'égalité» a été traduit dans plus de 22 langues.

9. Dans le cadre du partenariat à long terme entre l'UNESCO et le Ministère brésilien de l'éducation, l'UNESCO élabore avec le Ministère des plans de travail annuels destinés à faciliter la mise en œuvre de politiques éducatives au Brésil. Dans le cadre de cet accord, l'UNESCO applique également un projet intitulé «Brésil-Afrique: Histoires croisées», dont l'objectif est de sensibiliser les filles et les garçons des écoles brésiliennes à l'importance de l'histoire et de la culture africaines et de lutter contre le racisme et la discrimination au moyen d'activités dynamiques et d'exercices pratiques fondés sur l'éducation et la culture.

10. Dans le cadre du prix national L'Oréal-UNESCO «Pour les femmes et la science», sept scientifiques brésiliennes sont choisies chaque année par un jury dont les membres font partie de l'Académie brésilienne des sciences, de l'UNESCO et de L'Oréal. Une bourse de 20 000 dollars est accordée à chacune d'elles afin de l'aider à faire progresser son projet de recherche.

11. Le bureau de l'UNESCO au Brésil a récemment mis au point un service d'apprentissage en ligne destiné aux professionnels de la santé et de l'éducation. L'une des unités de valeur porte sur le genre et les droits des adolescentes et des jeunes femmes en matière de procréation et de sexualité. Ce cours sera proposé à 40 000 enseignants de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire.

12. L'UNESCO et le Gouvernement brésilien ont créé de concert des bandes dessinées, des guides à l'intention des enseignants et des CD sur le VIH et le sida et l'égalité entre les sexes, les droits en matière de sexualité et de procréation, les droits de l'homme et la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies. Ces documents ont été diffusés dans 40 000 écoles publiques brésiliennes. L'UNESCO organise également des conférences sur les femmes qui vivent avec le VIH et le sida dans les pays lusophones («Saber para Reagir»). Deux conférences ont été organisées au Brésil et en Angola en 2010 et, en 2012, sept autres se tiendront au Brésil et dans des pays africains.

13. Le bureau de l'UNESCO au Brésil et le bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique organisent des ateliers de formation sur les droits de l'homme et les droits en matière de sexualité et de procréation destinés aux enseignants de l'éducation de base des pays africains lusophones. Deux ateliers ont été organisés jusqu'à présent, l'un au Cap-Vert et l'autre en Guinée Bissau. Les termes abordés comprenaient les mutilations génitales féminines, la transmission du VIH, la violence à l'égard des femmes et la diversité sexuelle.

14. Dans le cadre de l'Initiative internationale de l'UNESCO pour les centres multimédias communautaires, qui encourage l'autonomisation des populations locales et tente de réduire la fracture numérique en associant la radio de proximité avec l'Internet et les technologies associées, un projet visant à renforcer le rôle moteur des femmes dans le développement communautaire grâce à la radio et à l'Internet a été mis en œuvre au Brésil. Treize radios communautaires ont été équipées d'ordinateurs et de connexions à l'Internet pour améliorer les connaissances informatiques des femmes et les faire participer plus activement à l'élaboration des contenus et à la prise de décisions. Le principal groupe cible est composé des femmes occupant des fonctions de communication à la radio dans les zones urbaines mal desservies et marginalisées et dans les zones rurales isolées dépourvues de connexions à l'Internet. Le groupe cible secondaire est composé des femmes et de l'ensemble de la population bénéficiant d'un accès à l'Internet et aux programmes diffusés par les radios locales.

15. L'Initiative internationale pour les centres multimédias communautaires comprend également un projet contre la participation des femmes à la violence armée organisée. Ce projet a pour objectif d'améliorer, du point de vue de la qualité et de la quantité, la

couverture des questions relatives aux femmes et à la violence armée, à la sécurité humaine et au développement grâce aux mesures suivantes: a) élaboration de contenus précis et analytiques sur la question des femmes et de la violence armée organisée à Rio et diffusion dans les médias, y compris à la télévision, à la radio, dans les journaux et dans les médias électroniques; b) formation des femmes des populations touchées en vue de renforcer leur capacité de sensibiliser les médias et de leur donner les compétences nécessaires pour travailler avec des journalistes de l'ensemble des médias en prenant en compte les considérations de sécurité; c) formation des représentants des organisations de la société civile travaillant sur les questions relatives aux femmes afin qu'ils délivrent un message homogène et obtiennent une couverture médiatique plus importante de la question des femmes et de la criminalité armée; d) organisation de séances de formation avec des journalistes de Rio, en particulier des femmes, afin de leur communiquer des informations et de leur présenter de nouvelles approches du problème de violence armée que connaît cette ville; e) création d'une base de données internationale des contacts et des autres informations utiles relatives aux femmes, à la sécurité humaine et au développement; et f) surveillance de la couverture médiatique de ces questions dans la presse écrite et par l'intermédiaire d'une revue de presse électronique. À long terme, l'un des principaux objectifs de ce projet est de renforcer la capacité des femmes de défendre leur cause et d'améliorer la situation en matière de sécurité en influençant l'opinion publique par l'intermédiaire des médias.

16. Le projet des centres multimédias communautaires intitulé «Atelier régional sur le renforcement de la prise de conscience de la problématique hommes-femmes dans les médias» doit encourager l'adoption de politiques et de lois qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes dans la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et fournir aux professionnels des médias les connaissances et les compétences nécessaires pour reconnaître et traiter les questions relatives à l'égalité entre les sexes dans tous les processus de communication, faire une large place à la problématique hommes-femmes dans leur traitement de l'actualité et présenter les nouvelles de manière objective. Dans le cadre de ce projet, 25 journalistes et professionnels des médias recevront une formation qui leur permettra de traiter l'information en tenant compte de la problématique hommes-femmes et leur donnera les moyens de promouvoir l'égalité entre les sexes par l'intermédiaire des médias et de renforcer les capacités institutionnelles de manière à créer un laboratoire national des médias.

Congo

17. Le projet de l'UNESCO pour le renforcement de l'action globale pour l'éducation et contre le VIH/sida au Congo a pour but d'offrir des possibilités de formation aux femmes marginalisées et exclues et de réduire le rejet social et la discrimination tout en obtenant le respect des droits de l'homme, de la diversité culturelle et de l'égalité entre les sexes. Ce projet facilitera également l'accès des femmes et des filles à des possibilités de formation de bonne qualité sur les questions relatives au VIH/sida, tant sur le lieu de travail que dans les écoles.

Grenade

18. L'UNESCO et la Grenade ont mis en place un centre multimédia communautaire dont l'objectif est d'améliorer la capacité de communication des femmes et des filles rurales afin qu'elles puissent obtenir les informations dont elles ont besoin pour participer aux dialogues nationaux et aux processus démocratiques de prise de décisions ayant des incidences sur leurs moyens de subsistance. Ce centre fournira des services de

communication et offrira des activités de formation à au moins 40 femmes et filles rurales dans le domaine de l'informatique, notamment la création de sites Web, l'enregistrement de documents audio et vidéo et le maniement de l'Internet. Le projet contribuera également à la mise en œuvre d'une série de programmes de formation et d'informations essentielles que GRENCODA, organisation non gouvernementale travaillant pour le développement rural depuis 1985, mène actuellement auprès des femmes rurales en élaborant des dossiers d'auto-apprentissage multimédia à partir de cours enregistrés. Ce projet permettra également de former au moins 45 femmes et hommes de la population locale à la publication assistée par ordinateur.

Jordanie

19. Le bureau de l'UNESCO à Beyrouth examine actuellement le cadre juridique et les principes directeurs dans lesquels s'inscrit le système éducatif jordanien. Il s'agit de déterminer si les lois et les politiques nationales sont compatibles avec le cadre international relatif aux droits de l'homme en ce qui concerne le droit à l'éducation et les dispositions relatives à l'égalité entre les sexes. En s'appuyant sur les résultats de cet examen, l'UNESCO formulera des recommandations en faveur de réformes et de lois tendant vers une éducation sans sexisme. Cette activité doit aider les États membres à accélérer leurs efforts pour atteindre les objectifs internationaux de développement, en particulier ceux qui ont trait à l'égalité entre les sexes.

20. Le projet sur le renforcement des capacités des femmes journalistes dans les zones rurales vise à promouvoir davantage le rôle des femmes dans le développement communautaire en associant les femmes et les hommes de la communauté au règlement des problèmes locaux. Il aboutira à la création d'un réseau de six journalistes de radios locales âgés de 20 à 35 ans qui suivront pendant six mois une formation en vue de produire 12 émissions qui montreront les réalités socioéconomiques de leur communauté tout en promouvant l'égalité entre les sexes. Ce projet visera également à promouvoir l'autonomisation des femmes et à combler le fossé entre les sexes dans le paysage médiatique jordanien.

Norvège

21. Aucune information.

Zimbabwe

22. Le projet relatif au renforcement des systèmes nationaux d'enseignement et de formation technique et professionnelle dans le groupe de pays dont s'occupe le bureau de l'UNESCO à Harare (Botswana, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe) facilitera la formulation de politiques promouvant l'accès équitable des filles et des garçons à l'enseignement technique et professionnel et encouragera la concertation sur les mesures à prendre dans le domaine de l'éducation au service du développement durable grâce à l'organisation d'activités conjointes s'appuyant sur les sciences, la culture et la communication ainsi que le respect de la diversité culturelle et l'égalité entre les sexes. Ce projet est destiné aux jeunes des deux sexes inscrits dans les systèmes éducatifs nationaux ainsi qu'aux autorités de l'enseignement national technique et professionnel.

23. Dans le cadre de la Convention sur le patrimoine mondial (1972), l'UNESCO promeut la conservation, la restauration et la gestion durable de sites classés éléments du patrimoine mondial dans le groupe de pays dont s'occupe le bureau de l'Organisation à

Harare (Botswana, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe), principalement en encourageant la participation active des femmes aux Comités du patrimoine mondial et les initiatives connexes de gestion et de conservation du patrimoine mondial et en faisant connaître les dimensions relatives à l'égalité entre les sexes du patrimoine culturel immatériel et l'important rôle joué par les femmes dans la transmission de ce patrimoine. L'UNESCO encourage également le tourisme ethnoculturel au Zimbabwe en réhabilitant les marchés de biens culturels et en renforçant les capacités des créateurs aux alentours des sites du patrimoine mondial et des monuments nationaux grâce à une participation plus active et visible des femmes, actrices majeures des secteurs de la culture et de la création.

24. L'UNESCO et les femmes cinéastes du Zimbabwe ont organisé le «International Images Film Festival» en novembre 2010 pour démarginaliser les femmes cinéastes et promouvoir la diversité créatrice des femmes.

Tableau
**Taux brut de scolarisation (filles et garçons): indice de parité des sexes compte tenu des statistiques de l'éducation
dans tous les pays dont les rapports seront examinés à la cinquante et unième session**

Pays	Année	Taux brut de scolarisation		Taux brut de scolarisation		Taux brut de scolarisation		Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation		
		Primaire (filles)	Primaire (garçons)	Secondaire (filles)	Secondaire (garçons)	Enseignement supérieur (filles)	Enseignement supérieur (garçons)	Primaire	Secondaire	Enseignement supérieur
Algérie	2007	108	115	28	20	0,94	...	1,40
	2008	106	113	0,94
	2009	107	114	96	94	36	25	0,94	1,02	1,44
	2010	107	113	37	25	0,94	...	1,46
Jordanie	2007	100	98	91	88	41	36	1,02	1,04	1,12
	2008	98	97	93	89	44	39	1,01	1,04	1,12
	2009	44	39	1,12
	2010
Brésil	2007	34	27	1,29
	2008	123	132	106	96	39	30	0,93	1,11	1,29
	2009	42	31	1,35
	2010
Grenade	2007	96	97	109	112	0,98	0,97	...
	2008	97	102	105	115	0,95	0,91	...
	2009	102	108	101	101	61	45	0,94	1,00	1,36
	2010	102	105	109	106	0,97	1,03	...
Norvège	2007	99	99	113	114	93	59	1,00	0,99	1,58
	2008	99	99	111	113	91	56	1,00	0,98	1,62
	2009	99	99	109	111	92	56	1,00	0,98	1,64
	2010

Pays	Année	Taux brut de scolarisation		Taux brut de scolarisation		Taux brut de scolarisation		Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation		
		Primaire (filles)	Primaire (garçons)	Secondaire (filles)	Secondaire (garçons)	Enseignement supérieur (filles)	Enseignement supérieur (garçons)	Primaire	Secondaire	Enseignement supérieur
Congo	2007	106	113	0,94
	2008	104	111	0,94
	2009	108	116	2	11	0,94	...	0,21
	2010	112	118	3	8	0,95	...	0,33
Zimbabwe	2007
	2008
	2009
	2010	5	7	0,80